

Discours sur le rapport d'activités des services de l'État en Seine-Maritime de 2020 et les événements actuels

discours prononcé par
Pierre-André DURAND
Préfet de région Normandie
Préfet de la Seine-Maritime
Le 09 décembre 2021

Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,
Madame et Messieurs les sous-préfets,
Mesdames et Messieurs les chefs de services de l'État et du
département,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici réunis au sein du Conseil départemental de la Seine
Maritime et je tenais à vous remercier, monsieur le président, pour
l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé. La crise sanitaire
et les nombreuses difficultés qui en ont découlé, ont empêché la
tenue de cette réunion l'année dernière.

Je vais, pour la seconde fois depuis ma prise de fonction en tant
que préfet de département, préfet de région, vous présenter le

rapport d'activité des services de l'État en Seine-Maritime de l'année 2020 ainsi que les événements actuels qui prévalent au sein de la sphère publique.

Fruit d'un travail collectif, le rapport d'activité met en valeur la complémentarité entre l'action de l'État et celle des collectivités territoriales, dans une République décentralisée qui identifie leur rôle dans la gestion du territoire, au service de l'intérêt général. Je veux saluer l'excellence de nos relations basées sur le principe cardinal de confiance.

Mon intervention s'articulera donc autour de 3 axes prioritaires qui guident l'action de l'État au quotidien :

1. La protection de tous nos concitoyens, mission première de l'État qui l'exerce depuis plusieurs mois dans un contexte de crise sanitaire sur lequel je reviendrai.

2. Le développement équilibré du territoire et le soutien à l'économie, qui conditionnent l'attractivité de notre département.

3. le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre toutes les formes d'exclusion.

Sur chacun de ces axes, votre collectivité joue un rôle important.

* * *

Axe 1 - La sécurité de nos concitoyens

Garantir la sécurité de chacun de nos concitoyens est le premier devoir de l'État. La sécurité est un sujet prioritaire, et cela dans chacune de ses déclinaisons.

Surmonter la crise sanitaire repose sur la poursuite de nos efforts collectifs

Notre pays a traversé et traverse encore une épreuve sanitaire sans précédent, qui a eu, comme vous le savez, des conséquences économiques et sociales inédites. Je sais le courage de nos soignants, la mobilisation des agents de l'État et des collectivités, mais aussi des professionnels, des associatifs et des bénévoles, qui nous permettent de faire face à cette crise sanitaire. Je leur rends hommage et les remercie.

L'arrivée de la COVID-19 sur notre territoire a contraint le gouvernement à adopter des restrictions afin de garantir la sécurité

de la population ainsi que de soulager les hôpitaux, surpris par la férocité et la vitesse de propagation du virus. La mise en place d'un confinement strict et total, du 17 mars 2020 au 11 mai 2020 sur l'ensemble du territoire français, a permis le ralentissement de la progression du virus.

La Seine-Maritime a été l'un des départements les plus touchés par la seconde vague épidémique. Plusieurs séries de mesures réglementaires ont été prises localement, l'obligation de port du masque, à partir de la mi-août, puis l'interdiction des événements de plus de 1 000 personnes ou encore la fermeture anticipée des bars et restaurants à 22 h, pour n'en citer que quelques-unes. Le 23 octobre 2020, un couvre-feu sanitaire a été instauré dans 33 communes de la Métropole Rouen Normandie, avant d'être étendu à l'ensemble du département. Deux semaines plus tard, à compter du 29 octobre 2020, un deuxième confinement national a été mis en place.

Grâce au civisme de nos concitoyens, les mesures de couvre-feu sanitaire et de confinement ont été bénéfiques puisque la Seine-Maritime a enregistré à cette époque un recul de cas positifs à la COVID-19. Il nous faut donc poursuivre nos efforts pour maîtriser l'épidémie et protéger nos concitoyens, en particulier les plus fragiles, tout en prenant en compte, au mieux, les autres malades,

l'isolement de certains, mais aussi les sphères de l'économie, l'éducation, la culture et le sport.

Malgré la stratégie « tester, alerter, protéger, soigner » qui a permis de recourir de manière accrue aux tests antigéniques, malgré notre vigilance et nos efforts collectifs pour faire barrage au virus, les premiers mois de l'année 2021 ont enregistré une forte hausse des contaminations et des hospitalisations.

Le début de l'année 2021 a aussi été marqué par l'arrivée des vaccins sur le territoire français. La campagne de vaccination constitue un enjeu majeur dans la lutte contre la pandémie. Elle a débuté le 4 janvier en Seine-Maritime et depuis s'est progressivement étendue à tous les adultes et enfants de plus de 12 ans. Aujourd'hui, avec 13 centres de vaccinations mobilisés en plus des professionnels de santé de ville, ce sont plus de 90% de la population seino-marine éligible qui est complètement vaccinée. Les efforts sont désormais à porter sur la 3ème dose pour permettre de limiter les effets potentiels de cette 5ème vague notamment sur le secteur hospitalier.

Je tiens à rappeler l'importance de se faire vacciner pour limiter la transmission de la COVID-19 et réduire les cas graves de la maladie, un devoir qui nous incombe à chacun.

Porter le masque, se faire dépister, respecter la période d'isolement, se faire vacciner – ce sont autant de consignes qu'il nous appartient tous de respecter avec rigueur.

À ce jour, le taux d'incidence régional connaît une augmentation régulière. Il s'établit à 230 lors du dernier point de situation. Pour la Seine-Maritime, il est de 239. Comme partout en France métropolitaine, l'épidémie continue sa progression en Normandie, qui reste toutefois la région où le taux d'incidence demeure le plus faible.

Cette situation est préoccupante et doit nous inciter à appliquer de manière rigoureuse les gestes barrières, notamment dans les lieux clos brassant les personnes.

Au 6 décembre, dans le département 117 personnes hospitalisées sont positifs à la COVID-19, dont 51 en soins critiques. Cette augmentation a conduit le CHU à activer son plan blanc depuis ce mardi. Cependant, il convient de noter l'efficacité de la vaccination qui permet de limiter l'augmentation du nombre d'hospitalisations sans corrélation avec l'augmentation l'incidence.

À l'issue de cette crise sans précédent, nous devons bien sûr en tirer ensemble tous les enseignements. Mais déjà, ces derniers mois ont mis à l'honneur le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales. **Monsieur le Président, notre coopération dans la lutte contre la pandémie continue d'être fluide, confiante et efficace.** Je salue avec beaucoup de reconnaissance l'action du conseil départemental, qui a répondu présent au plus fort de la crise en participant à l'approvisionnement en masques, notamment pour les personnels des Ehpad ou à la mise en oeuvre du Vaccinobus pour apporter une offre de vaccination notamment dans les territoires éloignés des centres urbains. Notre action a été coordonnée par le biais d'audioconférences régulières avec les présidents des autres conseils départementaux normands, la Directrice générale de l'ARS et la Rectrice. De manière plus personnelle, je n'ai pas hésité à solliciter, monsieur le Président, votre avis sur certaines mesures réglementaires que j'ai été amenées à prendre.

Cette crise sanitaire, d'une ampleur certes inédite, ne fait pas pour autant disparaître les enjeux de sécurité publique et civile

Le plan départemental de la délinquance 2021-2024

Avec un territoire comptant plus de 1 250 000 habitants situé à proximité de la région parisienne en suivant l'axe de la Seine, la Seine-Maritime présente une délinquance complexe, multiple et évolutive.

Le plan départemental de prévention de la délinquance 2021-2024 dont la signature est prévue le 14 décembre 2021, soit dans 5 jours, s'inscrit pleinement dans les priorités fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance, parmi lesquelles une gouvernance renouvelée et adaptée aux territoires, copilotée avec les collectivités.

Établi sur la base d'une analyse de la délinquance dans le département, le plan départemental est issu d'une large concertation avec les services de l'État et ses nombreux partenaires (collectivités, transporteurs, associations), que je tiens à remercier pour leur implication et leur engagement, permettant ainsi de faire émerger un bilan des dispositifs existants sur le territoire.

Le plan départemental de prévention de la délinquance de la Seine-Maritime constitue une feuille de route opérationnelle à destination des services et des partenaires qui œuvrent au quotidien pour garantir la sécurité des Seinomarins.

Sur le terrain, policiers et gendarmes sont mobilisés, avec une intensité qui ne faiblit pas. Les violences urbaines ont nettement diminué en 2021 (avec par exemple une baisse de 13,1 % du nombre de véhicules incendiés). La délinquance générale a enregistré une baisse de 13,4 % entre 2019 et 2020, du fait notamment de la crise sanitaire, et en particulier des périodes de

confinement. Cette baisse reste relative en 2021 (diminution de 0,4 % par rapport à 2020).

Autre priorité, la lutte contre l'insécurité dans les transports en commun et les gares se poursuit pour protéger les usagers et les agents des opérateurs. Les patrouilles de police et de gendarmerie ont ainsi vu leur nombre doublé.

Je souhaite que le travail actif des équipes de sécurité publique puisse être conforté par le développement de la vidéo-protection.

Face aux actes de violence et aux agressions intolérables, qui sont encore beaucoup trop fréquents, les policiers, les gendarmes, les magistrats et les élus de la République doivent être mieux protégés. Toute atteinte à l'encontre de parlementaires ou d'élus locaux est une atteinte au pacte républicain. La circulaire du Garde des sceaux du 7 septembre 2020 adapte le traitement judiciaire des infractions commises à l'encontre des personnes investies d'un mandat électif. Les insultes à votre égard seront désormais systématiquement qualifiées d'outrage. Pour ce qui concerne la préfecture, et comme vous le savez un dispositif d'astreinte existe et mes services sont ainsi disponibles pour vous accompagner 7 j/7 j et 24 h/24 h, y compris le week-end.

Autre axe de travail commun, la lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité que nous défendons ensemble, État et département, dans le prolongement du Grenelle.

Pour ce qui concerne **la sécurité routière**, enjeu d'intérêt partagé, le nombre de personnes tuées dans un accident de la route a diminué exceptionnellement en 2020 du fait notamment de la forte baisse du trafic en raison des mesures sanitaires (confinement, couvre-feux, fermetures d'établissements). Les chiffres de 2021 seront en revanche moins bons que ceux de 2019, seconde meilleure année, avec notamment un nombre d'accidents corporels important. Le renouvellement des radars endommagés lors des manifestations des gilets jaunes, le déploiement de nouveaux itinéraires avec des radars leurres, et ce grâce à l'implication de vos équipes, doivent contribuer à la poursuite de la baisse de l'accidentologie en interurbain.

Enfin, dans le prolongement des progrès accomplis ces dernières années, nous devons impérativement continuer à lutter contre **la radicalisation** à caractère terroriste et toutes les formes de séparatisme.

La radicalisation et le terrorisme sont les symptômes les plus graves d'un mal profond qu'il nous faut combattre, l'islamisme et le communautarisme. Pour y parvenir, j'ai installé la cellule de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR) au mois de mars 2020, juste avant le confinement. Par la mobilisation des différents outils de droit, cette cellule vise à lutter contre les phénomènes de repli communautaire trop souvent visibles dans des secteurs de la vie sociale et économique. Elle complète le suivi des individus radicalisés déjà réalisé dans le cadre des groupes d'évaluation départementaux (GED).

Cette action de l'État est utilement complétée par votre implication, Monsieur le Président, en matière de prévention. Cette année, l'appel à projets commun à l'État et au Conseil départemental a permis de financer 12 actions de prévention de la radicalisation pour un montant total de 255 720 €.

- **Assurer la sécurité de nos concitoyens implique aussi de savoir gérer et prévenir les différents types de risque.**

À la suite des accidents industriels qui ont entraîné en 2019 un déploiement important de moyens, humains comme matériels, dont le 1^{er} d'entre eux : l'incendie de l'usine Lubrizol et de l'entrepôt NL Logistique du 26 septembre 2019, les années 2020

et 2021 ont été celles de la publication des rapports liés au retour d'expérience de cet incendie et de la gestion qui en a été faite. Globalement les rapports de retour d'expérience publiés ont souligné le caractère adapté des choix et des décisions opérationnels.

Je tiens une nouvelle fois à saluer la formidable action des sapeurs pompiers qui ont vaincu cet incendie hors normes avec courage et efficacité.

Des enseignements importants ont été tirés de cet accident. Le 24 septembre 2020, la Ministre de Transition écologique, Madame Barbara Pompili, et le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Gérard Darmain, sont venus à Rouen pour annoncer les différentes mesures du plan d'actions national pour la modernisation de la gestion de crise et de prévention des risques industriels. Ce plan permet des avancées essentielles, que j'ai moi-même défendu au cours des derniers mois, comme la modernisation des outils d'alerte à la population avec une programmation budgétaire de 50 millions d'euros sur 3 ans pour déployer le *cell broadcast* et la diffusion de SMS géolocalisés sur l'ensemble du territoire national. Le déploiement de ce nouveau dispositif sera effectif à la mi-2022 mais d'ores et déjà, des textes législatifs et réglementaires ont été publiés et des avancées techniques ont été

menées avec les opérateurs de téléphonie mobile. Très prochainement, avant la fin de cette année, une démonstration de l'outil de déclenchement sera proposée aux élus de Rouen et du Havre, territoires désignés comme expérimentateurs.

De nombreux points soulignés par les rapports parlementaires ou inter-inspections, tels que le renforcement des axes de contrôle des installations classées, ont été intégrés à des décrets ou à des règlements pour renforcer la sécurité des sites industriels classés SEVESO et leur environnement immédiat.

Au vu des spécificités de l'héritage industriel de notre territoire, la prévention des risques continue d'être un axe majeur de travail. Afin d'améliorer la diffusion de la connaissance, le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) qui recense et informe de ces risques a été mis à jour à la mi-2021 et diffusé à l'ensemble des maires du département en vue de sa mise à disposition auprès du public.

La volonté des élus de porter ces dispositifs d'information et de sensibilisation est un gage important de leur réussite. Nous devons collectivement, État et collectivités, contribuer au développement d'une véritable culture du risque et tendre même vers une culture de la résilience, qui passe notamment par la mise à jour des

instruments d'information préventive (DICRIM) et de planification (Plan communal de sauvegarde, dispositif ORSEC) d'une part, et l'organisation d'exercices associant les élus et nos concitoyens d'autre part. Certaines communes, comme le Havre et Port Jérôme, ont développé localement un certain nombre de bonnes pratiques qui peuvent être source d'inspiration collective.

- **Assurer la sécurité de nos concitoyens, c'est aussi prévenir les risques naturels.**

Notre action commune en matière de lutte contre les inondations par débordement des cours d'eau, par ruissellement ou par submersion marine est déterminante, alors même que la fréquence des événements exceptionnels est amplifiée par les effets du réchauffement climatique.

Je me réjouis à cet égard de la contribution du Conseil départemental à la politique de prévention des risques, qui a abouti à la création, fin 2019, de deux syndicats mixtes au cœur d'une gouvernance nouvelle de la « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

Dans une logique d'anticipation, j'ai porté à la connaissance des collectivités, à l'été 2020, les résultats des études menées sur

l'évolution du trait de côte, qui mettent en évidence une érosion régulière et préoccupante des falaises. Ce porter à connaissance doit favoriser la prise en compte de ce risque dans l'aménagement du territoire

Depuis, la loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021 invite les communes les plus concernées à aller plus loin en inscrivant directement dans leur document d'urbanisme ce risque lié au recul du trait de côte. J'ai entamé la consultation des 4 communes du territoire fléchées nationalement mais aussi de toutes les communes concernées qui pourraient être volontaires pour s'engager dans cette démarche, et ce dans l'objectif du décret d'application prévu en mars 2022.

* *

Axe 2 – Le développement du territoire et le soutien à l'économie

Je souhaite à présent évoquer un autre sujet d'importance, à savoir le développement économique du territoire, et ce dans une dynamique à la fois sociale et durable.

- **Le soutien de l'État a été et continuera d'être massif afin que notre territoire puisse sortir plus fort de la crise, avec une économie plus compétitive, plus décarbonée, plus solidaire.**

La crise sanitaire a engendré dans sa première phase, en mars 2020, des inquiétudes légitimes quant à la capacité des entreprises à maintenir leur niveau d'activité alors même que l'urgence sanitaire imposait un confinement strict. De fait, le produit intérieur brut a chuté de 7.9 % en 2020. Le gouvernement a immédiatement pris la mesure de la crise en mettant en œuvre une politique « du quoi qu'il en coûte », axé autour de trois dispositifs principaux : le fonds de solidarité (412 M€ dans le département pour 23 900 entreprises), les prêts garantis par l'État (1 470 M€ pour 9 000 entreprises) et l'activité partielle (472 M€ pour 21 900 entreprises). Nous mesurons aujourd'hui les résultats de ces actions dont l'ampleur fut inédite, puisque l'économie s'est maintenue avec un niveau de production en croissance de 6.3 % en 2021 et un niveau historiquement bas de défaillance d'entreprises, mais également une augmentation de l'emploi salarié puisque le taux de chômage a retrouvé son niveau d'avant crise à 8.8 % dans le département. Ces chiffres et les perspectives que fournit la Banque de France sur la conjoncture économique justifient aujourd'hui la fin « du quoi qu'il en coûte ».

En parallèle de ce vaste mouvement de sauvegarde, une dynamique de rebond a été engagée au travers du plan France Relance. Comportant trois piliers que sont l'écologie, la compétitivité des entreprises et la cohésion territoriale, ce plan, d'un volume global de 100 milliards d'euros, a été financé en partie par des fonds européens (à hauteur de 40%). A la fin de l'année 2021, ce seront 70 milliards qui seront engagés, soit l'équivalent d'un quart du budget annuel de l'État, et ce grâce à l'effort conjoint des services de l'État, des entreprises et des collectivités qui ont su s'en saisir.

- **Le développement de l'axe Seine et de ses ports doit se poursuivre. Nous en sommes tous convaincus : c'est une priorité stratégique pour le développement seinomarin.**

Les ports de l'axe Seine ont fusionné le 1^{er} juin 2021 au sein du nouvel établissement public HAROPA dont la direction a été confiée à M. Stéphane RAISON. Des investissements à hauteur de 1 milliard d'euros sont prévus sur la période 2020-2025, soit le double du montant accordé sur la période précédente (2014-2019).

Le développement portuaire s'appuie par ailleurs sur la fluidité des échanges. Or nos ports sont confrontés aujourd'hui à la crise économique liée à la Covid-19 mais aussi au défi du Brexit. Un accord de commerce et de coopération a été signé entre l'Union européenne et le Royaume-Uni le 30 décembre 2020 pour définir les nouvelles règles applicables aux échanges avec les Britanniques. Les services de l'État se sont mobilisés, notamment par le recrutement d'agents supplémentaires, pour faire face au rétablissement des formalités et contrôles douaniers, sanitaires et phytosanitaires.

Pour nos ports, la transition énergétique continue en outre d'être porteuse de nouvelles opportunités économiques. Des financements exceptionnels ont pu ainsi être mobilisés dans le cadre du projet de territoire, signé en 2019 au Havre à la suite de l'annonce de la fermeture de la centrale à charbon, définitivement arrêtée en avril 2021. Ces financements ont facilité l'implantation de l'usine Siemens Gamesa, premier site combiné du groupe qui produira dès 2022 des pales et des nacelles d'éoliennes. Le port accueillera aussi une usine EDF dédiée à la mise en production des fondations gravitaires du parc éolien en mer au large de Fécamp.

- **Pour être attractif, notre département a aussi besoin d'infrastructures de transport performantes.**

Plusieurs projets sont absolument déterminants pour le département.

La liaison fret Serqueux Gisors offre désormais une alternative à la route pour les marchandises à destination ou provenant du port du Havre.

Les études préalables à l'enquête d'utilité publique pour **le projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie** sont engagées.

Le contournement Est de Rouen demeure inévitablement un enjeu majeur du territoire. Rouen est la seule ville de France de taille équivalente qui ne possède pas un tel contournement routier. Ce manque avait d'ailleurs été souligné par le passé par de nombreux élus, dont certains appartiennent à cette Assemblée. À juste titre, très tôt, les collectivités normandes se sont mobilisées pour soutenir financièrement ce projet, reconnu d'utilité publique en novembre 2017. Les élections de 2020 m'ont conduit à interroger les collectivités financeuses, dont la vôtre, sur leur engagement. Avec la Région Normandie, vous avez ainsi compensé le retrait et par voie de conséquence le non financement

de la Métropole Rouen Normandie, dont les contre-propositions ont fait l'objet d'un important travail technique d'analyse par les services de l'État, qui a démontré sa non pertinence et qui a été rendu public dans un souci de transparence. Le projet proposé pour le contournement est de Rouen est non seulement indispensable au développement du territoire, mais répond aussi aux plus hautes exigences environnementales.

- **Le développement équilibré du département doit également s'appuyer sur des initiatives conduites au profit des zones rurales et des territoires fragilisés**

Comme vous le savez, l'un des sujets commun avec le Conseil Départemental est le Schéma Départemental d'Amélioration des Services au Public (SDAASP) qui répond à une préoccupation majeure pour les citoyens et pour vous, élus du territoire : l'accessibilité des services au public.

Le 18 novembre dernier, nous nous sommes réunis à Londinières à la fois pour présenter l'actualité de notre programme d'actions et inaugurer une structure France Services, illustration concrète de la mise en œuvre d'un de ces dispositifs qui fait partie intégrante de l'Agenda rural.

A cet égard, je ne cache pas que je suis particulièrement satisfait de notre réussite dans le déploiement de nombreuses politiques publiques et je pense notamment à France Services, à la résorption des zones blanches de téléphonie mobile, au réseau de proximité de la DRFIP, aux PSLA ... qui sont autant d'actions menées à bien, ce qu'un Préfet ne peut que saluer.

En Seine-Maritime, 55 conseillers numériques sont en cours de déploiement, portés à la fois par des structures publiques et des associations. Dix conseillers numériques sont déployés par le Conseil départemental. Cette mesure est encore une fois une illustration concrète des politiques communes que nous développons au services de nos concitoyens.

Enfin, avec la création de l'agence nationale de la cohésion territoriale (ANCT), le soutien de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie territoriale s'est accentué. C'est une demande forte de votre part, élus du territoire. Et c'est précisément le but de notre action. Notre rôle est de faciliter vos projets.

Pour rappel, l'ANCT se déploie sur trois axes d'intervention :

- Les programmes : Action coeur de ville, ORT, PVD, France Services ;
- Les contrats de relance et de transition écologique, fers de lance de la contractualisation entre l'État et les territoires. En

Seine-Maritime, 14 CRTE ont été signés à l'été 2021, ce qui permet de couvrir quasiment intégralement le département. C'est un très bon résultat, qui place la Seine-Maritime parmi les territoires les plus dynamiques au plan national. La prochaine étape va consister à faire vivre ces contrats, à commencer par l'établissement d'annexes financières pour l'année 2022 ;

- L'accompagnement sur mesure des territoires, opérationnel depuis février 2021. Celui-ci permet à tout élu, par un formulaire à compléter en ligne, d'exprimer une demande d'accompagnement, auprès des partenaires locaux, et nationaux. Nos services ont pu réaliser un accompagnement rapproché des collectivités, particulièrement dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » ou pour répondre spécifiquement aux demandes d'accompagnement déposées auprès du guichet de l'ANCT locale. Je tiens à souligner et à vous remercier du partenariat dynamique qui s'est installé entre les équipes du Département et mes services, autour de la revitalisation des centres-bourgs et de « petites villes de demain ». La réunion des chefs de projet PVD du 6 décembre, organisée conjointement, en est une belle concrétisation.

Je sais que vous êtes confrontés à de nouveaux défis, de grande ampleur, auxquels vous devez faire face. La mission de l'ANCT, par le biais de ces différents axes d'interventions est de vous conseiller et de soutenir vos projets structurants pour le département.

- **Investir pour un développement pérenne du territoire suppose aussi de préserver l'environnement**

Dans le département, la préservation des ressources en eau potable, quasi-exclusivement constituées de nappes d'eaux souterraines, représente un enjeu majeur. En raison de leur caractère géologique, ces ressources sont particulièrement vulnérables aux pollutions issues de produits phytosanitaires et de nitrates.

A la suite du Grenelle de l'environnement et de la conférence sur l'environnement de 2013, 20 captages prioritaires ont été identifiés dans le département. S'agissant des aires d'alimentation de ces 20 captages, qui desservent en eau potable 38 % de la population, les collectivités se sont engagées à définir des programmes d'action visant à faire évoluer les pratiques agricoles pour les rendre compatibles avec la préservation des ressources en eau. Ces

programmes doivent être mis en œuvre rapidement, là où ils ne sont pas encore opérationnels.

Plus largement, sur l'ensemble des captages du département, il importe de veiller au respect des prescriptions en matière de périmètre de protection. Ces derniers doivent impérativement être mis en place. Monsieur le Président, je sais pouvoir compter sur la mobilisation de votre collectivité au travers de la cellule d'animation technique en eau potable et pluviale (CATEP).

- **Un développement raisonné de notre territoire ne se conçoit enfin que dans le respect des règles d'urbanisme et des prescriptions en matière d'accueil des gens du voyage**

Certains EPCI à fiscalité propre de la Seine-Maritime se sont saisis de la compétence d'élaboration des plans locaux d'urbanisme intercommunaux, et il faut le saluer. C'est un enjeu stratégique car un PLUI est l'outil qui permet de prévenir l'urbanisation non maîtrisée. Or ce phénomène a des répercussions durables, en témoigne la consommation de toujours plus d'espaces agricoles et l'éloignement de nos concitoyens des entreprises et des services publics.

C'est pourquoi, lors de la phase de conception des documents d'urbanisme, les services de l'État continueront à faire connaître très en amont les prescriptions réglementaires afin qu'elles soient le mieux intégrées possible dans le processus d'élaboration. Je serai tout particulièrement attentif à plusieurs thématiques sensibles : le respect de la loi littoral, les zonages liés aux risques naturels et technologiques, ainsi que la préservation des terrains agricoles.

A ce titre, la loi Climat et Résilience a fixé un objectif d'atteinte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050, avec une première étape de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers dans les 10 prochaines années, soit à 2031.

Cet objectif doit être territorialisé et décliné dans le SRADDET d'ici 2023, puis les SCoT en 2026 et enfin les PLUi et cartes communales, pour 2027. Cette démarche pourra être accompagnée par les services de l'État.

Dans cet effort sur la rationalisation de l'utilisation de l'espace, je tiens à signaler l'effort exceptionnel de 650 M€ apporté par le plan France relance pour intervenir sur les friches. Les deux

premiers appels à projets ont connu un fort succès et d'autres suivront.

Sur un autre sujet d'importance, nous avons, Monsieur le Président, approuvé par arrêté conjoint du 27 juillet dernier, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2025 de la Seine-Maritime. Ce schéma doit parachever les travaux engagés depuis 17 ans et les actions prévues ne peuvent en aucun cas rester lettre morte. Vous le savez, notre département ne dispose toujours pas des infrastructures rendues obligatoires par le législateur pour assurer l'accueil et l'habitat des gens du voyage. C'est pourquoi le schéma impose la création de 434 places en terrain familial locatif, 4 aires de grand passage et des aires permanentes d'accueil pour les territoires non-dotés. Je veillerai au respect de ce schéma et je n'hésiterai pas à me substituer à une collectivité en cas de carence.

Axe 3 – Les solidarités

Le troisième volet que je souhaite évoquer porte sur le développement des solidarités et la lutte contre la pauvreté. La cohésion sociale est un enjeu partagé. Elle repose avant tout sur notre capacité à offrir les mêmes chances à tous sans autre

distinction que celle du mérite personnel. Nous avons, en la matière, plusieurs défis à relever.

- **La lutte contre la pauvreté est notre premier défi.**

Ensemble, nous investissons dans l'accompagnement des publics vulnérables, priorité de l'action gouvernementale. L'avenant n°4 à la convention d'appui à la prévention et à la lutte contre la pauvreté prévoit un financement de l'État à hauteur de 3,13 M€ en 2021, soit une hausse de 8,7 % par rapport aux crédits de 2020. Monsieur le Président, je salue les engagements supplémentaires que vous avez pris en faveur des bénéficiaires du revenu de solidarité active et les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance pour prévenir toute sortie « sèche ».

Par ailleurs dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, un contrat entre l'État le département et l'ARS a été signé le 19 novembre dernier en présence du Secrétaire d'État monsieur Adrien TAQUET pour inclure des actions permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs et instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions.

A ce titre, l'État apporte un soutien financier à hauteur de 2,377 M d'euros, soutien financier qui sera reconduit en 2022.

Ensemble, et avec la Métropole de Rouen, nous avons octroyé des financements supplémentaires aux opérateurs de l'aide alimentaire pour anticiper une période hivernale redoutée.

D'un commun accord, le financement d'un poste de coordinateur du réseau d'aide alimentaire a été acté et je me félicite de cette étroite coopération entre nos services.

Ensemble, nous devons tout mettre en œuvre pour faire de l'insertion par l'emploi une réalité émancipatrice, en particulier pour les bénéficiaires du RSA. Je salue votre engagement dans le cadre de l'expérimentation du service public de l'insertion. Le moment venu, cette nouvelle organisation simplifiera le dialogue entre les acteurs œuvrant pour l'insertion, que ce soit le département, les CAF, Pôle Emploi ou l'Etat.

- **Notre deuxième défi est celui du logement.**

L'accès au logement, puis le maintien dans un logement salubre et adapté sont déterminants dans un parcours de vie.

En 2021, le plan départemental de lutte contre l'habitat indigne copiloté par le Département et les services de l'Etat a notamment

mis en œuvre la réforme des polices de l'habitat indigne, en formant et informant les multiples acteurs du territoire.

Concernant la rénovation énergétique des logements, qui contribue notamment à réduire la vulnérabilité énergétique des ménages, le plan France Relance a permis d'accélérer le dispositif MaPrimeRénov. C'est ainsi plus de 11 000 dossiers qui ont été engagés en Seine-Maritime en 2021.

- **L'accueil des demandeurs d'asile et l'insertion sociale des réfugiés est un troisième défi pour l'action publique.**

L'accueil et l'intégration des étrangers en situation régulière reste des enjeux de premier plan.

La feuille de route du gouvernement est très claire : il s'agit d'accueillir dignement ceux qui demandent l'asile dans le respect de notre Constitution et de nos engagements internationaux. La contrepartie est que nous devons reconduire hors de nos frontières les étrangers en situation irrégulière. Ces deux impératifs ne constituent en rien des injonctions contraires.

L'accueil des mineurs non accompagnés demeure une mission d'importance première pour les services de l'Aide sociale à l'enfance. Au quotidien, notre collaboration peut et doit permettre une meilleure évaluation de la minorité. Je tiens à souligner ici la qualité de notre partenariat, Monsieur le Président, autour de cette question, cruciale, des mineurs non accompagnés.

* * *

Alors que les attentes de nos concitoyens ne cessent de croître de manière exponentielle, l'État peut et doit continuer à assurer toutes ses missions avec le même niveau d'engagement. La crise sanitaire aura mis en exergue l'impérieuse nécessité de consolider l'échelon départemental. Y parvenir implique de mener à bien la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Il s'agit en effet d'adapter le réseau déconcentré pour exercer plus efficacement les missions prioritaires du gouvernement. La création de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, qui est intervenue au 1er avril 2021, couvre un champ socio-économique de premier plan, allant de l'hébergement d'urgence à l'insertion dans l'emploi. La mise en place des Secrétariats généraux communs au 1er janvier 2020 permet quant à elle de mutualiser les ressources des préfectures et des directions départementales

interministérielles, dans une logique d'efficience et de meilleure qualité du service rendu.

Avec le basculement dans une nouvelle phase, celle de la relance et la reconstruction, nous devons plus que jamais dessiner une vision ambitieuse pour notre département afin de retrouver le chemin du dynamisme et de l'attractivité.

Je tiens à vous assurer de mon entière mobilisation pour continuer, avec vous et dans le respect de nos compétences respectives, de relever les nombreux défis du département.

Je vous remercie pour votre attention et me tiens prêt à répondre à vos questions.